

Société Coopératif de Production, SA à capital variable
Dont le siège est 26 rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE
Immatriculée au Registre du Commerce de Lyon sous le n° 429 851 637

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 avril 2026

Le conseil d'administration de la SA ELYCOOP s'est réuni le 26 avril 2026 à 08h30 Bel Air School - 36 Rue Antoine Primat, 69100 Villeurbanne conformément à l'article 25 des statuts. Julien LOÏS, Président du Conseil d'Administration, a convoqué les administrateurs par voie électronique avec accusé de réception le 17 avril 2026.

Ont assisté à la séance :

Membre du CA : MANUEL Laure, LOÏS Julien, PECHKECHIAN Michel, RENIER Raphaël, MICCHI Sabrina, BOCQUET Béatrice, PERIN Marie, BLAKAJ Sam ; FERNANDES Maryvonne, Estelle DUFRESNES
Membre du CA représenté.e : 0
Membre du CA absent.e et non représenté.e : 0
Elue CSE représentante au CA : Sorial MALTI

1ère résolution : validation du PV du CA du 26 février 2026

Après lecture du PV de la réunion du CA du 26 février 2026, ce dernier est adopté par consentement.

Dans le but d'informer rapidement la communauté des décisions du CA, il est décidé que les PV confirmés avant leur validation en CA seront mis en ligne dans la FAQ sous le format de « PV provisoire ». Les PV définitifs seront mis en ligne après leur validation lors du CA suivant.

2ème résolution : Formation des membres du CA d'Elycoop

L'ensemble des membres du CA s'engagent à suivre la formation « parcours administrateurs.trices de sa SCOP / SCIC organisée par l'URSCOP AuRA. Si des membres ne peuvent pas participer à la session intra organisée par Elycoop, ils suivront la session inter organisée par l'URSCOP (avec des stagiaires provenant d'autres SCOP/SCIC).
Tout nouveau membre du CA suivra la formation.

La résolution est adoptée par consentement.

3ème résolution : Relations DG / CSE / CA.

Dans la continuité du travail réalisé par le comité sociétaire dédié au dialogue social coopératif, et dans un but d'**articuler le cadre légal du CSE avec les spécificités de notre gouvernance coopérative, dans une logique de complémentarité, de coresponsabilité et de création de valeur partagée**, le CA d'Elycoop, ou un sous-groupe du CA, peut être mobilisé comme espace de régulation entre la DG et le CSE. Le CA a actuellement proposé sa régulation au CSE.

La résolution est adoptée par consentement.

La présidence constate que l'ordre du jour est épuisé et il déclare que la séance est levée. Le présent procès-verbal est signé par :

Le Président
Julien LOÏS

Secrétaire de séance
Laure MANUEL